

# Malbosc



CAMPING

\*\*\*

*Le Moulin  
de  
Gournier*



◦ Inauguration le 10 juin ◦



Situé en zone périphérique du Parc National des Cévennes, en Sud Ardèche, le camping du Moulin de Gournier est la porte ouverte sur une région riche en patrimoine et paysages.

Loin de la foule et du bruit, c'est un lieu pour prendre le temps; mais de nombreuses activités, pour ceux qui le souhaitent, permettent une découverte originale de ce pays

En bordure de la Ganière, petite rivière de montagne : 30 emplacements ◦ Eau chaude ◦ Electricité ◦ Accès handicapés ◦ Terrain de jeu pour enfants.

Loisirs sur place : Baignade ◦ Pêche ◦ Randonnée pédestre ◦ Vélo tout terrain...  
Loisirs proches : Canoé-kayak ◦ Escalade ◦ Spéléo ◦ Equitation ◦ Tennis...

Visites : vieux villages cévenols, marché locaux, artisans...

Reservations :

LE MOULIN DE GOURNIER  
MALBOSC 07140 LES VANS

Tél. 75.37.35.50

## informations municipales

◊ SOMMAIRE ◊

- P. 1 Le mot du Maire
- P. 2 Résultats des Elections municipales 12 Mars et 19 Mars 89
- P. 3 Réunion du Conseil municipal le 25 Mars 89  
Election du Maire et des Adjoints [M.Manifacier]
- P. 4 Réunion du Conseil Municipal le 15 Avril 89 [A. Sucnestow]
- P. 5 Délégués aux différents syndicats, au CCAS.  
Budget primitif 1989
- P. 6 Réunion du Conseil municipal le 28 avril 89  
Révision des tarifs communaux.
- P. 7 Création des commissions municipales.  
Divers.
- P. 8 Réunion du Conseil municipal le 25 mai 89  
Compte-rendu des commissions : travaux [ M.Manifacier]
- P. 9 " " " " " "
- P. 10 " " " : information [ J.M. Kieken]
- P. 11 " " " : scolaire [J.M. Tilly]
- Compte rendu du C.C.A.S. ✕ [J.P. Manifacier]
- P. 12 " " " " " "
- Divers.
- P. 13 Etat civil  
Informations pratiques [ Kieken J.M.]  
Remerciements de la municipalité.
- P. 14 Le comité des Fêtes de Malbosc  
Compte rendu de l'Assemblée générale du 8/05/89
- P. 15 Programme de la Fête du comité des Fêtes.  
Compte du journal "Informations municipales"
- P. 16 Association " Ceze et GANIERE "  
Rapport de la DRIR
- P. 17 CEZE ET GANIERE - Courriers  
Remerciements de la municipalité.
- P. 18 Les cent ans de Mme HOURS Juliette par Mme PIAlet  
Article du " Monde " - présentation de topoguide sur les  
randonnées pedestres.
- P. 19 Association " d'Ecole Buissonnière "

◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊

◇ LE MOT DU MAIRE ◇

Si mon espérance de vie le permet, me voici donc pour six ans de plus, maire de cette petite commune que j'aime tant et que je n'ai jamais quittée. Soyez remerciés du fond du coeur de la confiance que vous m'avez témoignée ainsi qu'à la grande majorité de la liste que je conduisais.

Maintenant, au boulot ! Nous continuerons sur la lancée les travaux commencés et nous en ferons de nouveaux. Je veux croire fermement que les trois élus de l'autre liste coopéreront avec moi dans l'intérêt de la commune, malgré quelques phrases assassines dites par quelques uns de leurs supporters pendant la campagne électorale.

De nombreuses commissions ont été mises en place répondant ainsi au souhait des électeurs ; cela fera participer un plus grand nombre d'habitants à la vie de la commune. Espérons qu'elles fonctionneront bien et apporteront un dynamisme nouveau.

**Samedi 10 Juin, à 11 h, sera inauguré le camping** en présence des maires du canton, du conseiller général et du président du Conseil Général de l'Ardèche. **Venez-y nombreux.**

Au sujet du camping, je tiens à remercier très chaleureusement et du fond du coeur notre concitoyen **Gilles COLADON** pour le travail colossal et bénévole qu'il a accompli pour sa promotion et son équipement. Je tiens à associer à ces remerciements sa campagne Monica.

Des remerciements sont aussi à adresser à d'autres personnes ; je pense à Monsieur **FOUANET** qui a fait don d'un lavabo, à ceux qui l'ont placé bénévolement, aux lecteurs " d'informations municipales " qui versent plus que le prix d'abonnement etc. etc... A tous donc, un grand merci.

J'arrête là mon petit mot. En effet, ainsi que vous pourrez en juger l'abondance de ce numéro remplira bien des pages.

Votre dévoué Maire  
Noel GARIDEL

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

M. GARIDEL et le Conseil Municipal informe la population qu'un **livre de suggestions et d'observations** est à sa disposition en mairie et que le Conseil étudiera régulièrement ce qui y sera porté.

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

♦ ELECTIONS MUNICIPALES ♦ Résultats

1er Tour : le 12 Mars 1989

Electeurs inscrits	: 172
Votants	: 153
Suffrages exprimés	: 149
Majorité absolue	: 75

Nombre de Conseillers à élire : 11

Liste d'Union de la Gauche :

GARIDEL Noel	: 96	voix	.....	Réélu
CHAMBOREDON Michel	: 93	"	.....	"
LOUCHE Pierre	: 89	"	.....	"
KIEKEN Jean Marie	: 85	"	.....	"
TILLY Jean Michel	: 83	"	.....	"
FRANCOIS Gabriel	: 78	"	.....	"
ICARD Alice	: 77	"	.....	Elue
AGNIEL Bernard	: 73	"		
SUCHESTOW Alain	: 72	"		
TUMBARELLO Annie	: 65	"		
COLADON Gilles	: 64	"		

Liste pour la participation à la gestion communale :

JULES Marcel	: 75	voix	.....	Elu
DURAND Marie Louise	: 63	"		
MANIFACIER Michel	: 63	"		
BASTIDE Gérard	: 59	"		
GOBLET Robert	: 55	"		

Candidats libres :

MEYNIER André	: 37
JOFFRE Alain	: 28

Personnes qui ne se présentaient pas à la candidature :

LEPINE Yvonne	: 15	ARNICHAND Pierre	: 1	BEAUJEU Michel	: 1
VACHEROT Geneviève	: 8	DI MACIO Sabatino	: 1	COUBES Serge	: 1
DUPONT Christian	: 4	GARIDEL André	: 1	GIBERT André	: 1
AUBIER Françoise	: 2	MAISTRE Nicole	: 1	REY Simone	: 1
BRION Henri	: 2	THEROND André	: 1	ENGELAS	: 1

2ème tour : le 19 Mars 1989

Electeurs inscrits	: 172
Votants	: 156
Suffrages exprimés	: 154

Nombre de Conseillers à élire : 3

Liste d'Union de la Gauche :

SUCHESTOW Alain	: 73	Voix	.....	Elu
AGNIEZ Bernard	: 69	"		
COLADON Gilles	: 68	"		

Liste pour la participation à la gestion communale :

MANIFACIER Michel : 73 ..... Elu  
DURAND Marie-Louise : 78 ..... Elue  
GOBLET Robert : 72

PERSONNES non candidates :

TUMBARELLO Annie : 5  
CICHY Jean Pierre : 1  
VACHEROT Geneviève : 1  
JOFFRE Alain : 1

◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊

LES candidats de la " liste pour la participation à la gestion communale " remercient les électrices et les électeurs qui leur ont fait confiance par leur vote et leur soutien lors des élections municipales de Mars 89.

Les Candidats.

◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

1e 25 MARS 1989

Tous les conseillers municipaux se sont réunis le samedi 25 Mars 1989 à 17 H pour l'élection du Maire et des Adjoints.

M. GARIDEL ouvre la séance et nomme M. LOUCHE, le plus ancien, Président de la séance et le plus jeune M. MANIFACIER comme secrétaire.

Le président procède à la lecture du procès verbal concernant l'élection du Maire et demande les candidatures au sein du conseil municipal.

M. GARIDEL est seul candidat.

Résultat du vote : GARIDEL Noel : 8 voix et 3 bulletins blancs.

M. MANIFACIER demande au conseil s'il ne serait pas souhaitable de nommer deux adjoints. M. GARIDEL propose que le deuxième adjoint ne perçoive ni solde ni délégation de signature.

M. le Maire propose FRANCOIS Gabriel comme 1er Adjoint.

M. MANIFACIER se porte candidat.

RÉSULTAT du vote : FRANCOIS Gabriel : 8 voix  
MANIFACIER Michel : 3 voix

M. le Maire propose SUCHESTOW Alain comme 2ème Adjoint.

M. MANIFACIER déclare être candidat.

M. KIEKEN intervient avant le vote pour soutenir la candidature de M. MANIFACIER afin d'avoir une meilleure représentation de la commune.

Résultat du vote : SUCHESTOW Alain : 7 voix  
MANIFACIER Michel : 4 voix

M. SUCHESTOW Alain est élu deuxième adjoint à titre honorifique.

Le secrétaire de séance

MANIFACIER Michel.

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Avril

Répondant à la convocation de M. GARIDEL Noel, Maire de Malbosc, le conseil se réunit à 16 H 30 à la Mairie.

Les onze conseillers élus sont présents pour cette seconde séance du conseil ainsi que diverses personnes de la commune.

M. GARIDEL propose au Conseil de régler les nominations urgentes aux différents syndicats avant d'aborder le budget communal.

Il propose pour :

SICOM : GARIDEL Noel LOUCHE Pierre  
SICTOBA : LOUCHE Pierre, MANIFACIER Michel  
ELECTRIFICATION : GARIDEL Noel, JULES Marcel  
SIDET : GARIDEL Noel - COLADON Gilles.

MANIFACIER Michel propose d'aller également d'aller au SIDET.  
Les propositions sont acceptées.

Le Maire propose la désignation des délégués au C.C.A.S. :

FRANCOIS Gabriel, C HAMBOREDON Michel, PIALET Marie-Louise, SUCHESTOW Alain.

Le Maire propose d'examiner la liste des délégués à la commission des Impôts Locaux.

Il rappelle que cette liste de 24 personnes comporte 12 titulaires et 12 suppléants et que le Préfet en désigne 12 parmi les 24 cités.

Il rappelle la nécessité d'habitants extérieurs à la commune et de propriétaires forestiers.

Les 24 noms proposés ne soulevant pas d'objection, cette liste est adoptée.

Avant d'aborder le budget, le maire évoque la nécessité pour le prochain conseil la création des différentes commissions et propose pour le conseil la date du 28 avril 1989 à 21 H.

Il propose également que soient examinés les tarifs communaux pour l'année 89.

Abordant le budget il rappelle avoir expédié à tous les membres du conseil les propositions de budget pour 89 avant la réunion du conseil.

Mme PIALET demande la parole et demande que soit abordé le problème du camping et de son budget, de la mise en fonctionnement définitif et sur les coût d'aménagements.

Le Maire répond que tout devra être en ordre pour le fonctionnement au 15 juin 89. Il évoque les problèmes de l'électrification définitive du camping et de la nécessité d'aller à PRIVAS en débattre avec l'EDF.  
A propos du coût, il est expliqué les différents points et le Maire rappelle que le coût a été assuré par un emprunt sur la totalité de la somme afin que soient disponibles les ressources financières communales pour mener à bien l'adduction d'eau à Chabannes et aux Escoussous éventuellement.

Il estime raisonnable de penser qu'un bénéfice réel pourra être envisager d'ici 6 ans.

MME PIALET insiste sur le danger au bord du goufre d'eau et demande une signalisation particulière.

M. KIEKEN demande un "journal de bord" des dépenses de fonctionnement du camping ainsi qu'une assurance particulière pour Gilles COLADON et Monica ERHENBERG.

MANIFACIER Michel remet en cause la désignation des salariés du camping insistant sur la nécessité d'ouvrir une offre publique.  
Le Maire rappelle que cela a été fait.

SUCHESTOW Alain rappelle que Gilles COLADON et Monica ERHENBERG ont déjà beaucoup donné au camping de leurs efforts et qu'il est juste que ne soit pas remis en cause leur engagement.

MANIFACIER évoque le fait que c'est COLADON et non ERHENBERG qui a été désigné.  
Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un couple qui travaille ensemble sur le projet et sur le terrain.

COLADON donne une explication du budget publicitaire pour le camping et propose une maquette ainsi que le sens de fonctionnement du camping.

Le conseil passe à l'étude du budget. Lecture en est donnée par la secrétaire de mairie qui énumère en détail les différentes sections.

Le Maire insiste sur la nécessité de diminuer les dépenses de fonctionnement et d'augmenter celles d'investissement.

Un vote a lieu après proposition de Mme ICARD Alice d'allouer une subvention aux associations " Ceze et Ganière " et " Trait d'Union ".  
L'allocation est accordée à l'unanimité moins une voix (FRANCOIS Gabriel) pour 300F à chacune des associations.

M. KIEKEN rappelle la nécessité pour l'année prochaine de réviser les taux d'impôts locaux et réclame la mise à jour des surfaces imposables.

Mme ICARD suggère la location plutôt que l'achat d'un photocopieur.

Concernant le problème des travaux de voirie, M. MANIFACIER pose le problème de la surveillance des travaux effectués par les entreprises privées, par les services de d'Équipement afin de vérifier les prix des prestations.

Mme MEYNIER demande la parole à ce sujet et demande si le goudronnage du chemin menant à son domicile est abordé dans ce budget.

À la réponse négative du Maire, celui-ci ajoute que le conseil est cependant souverain et qu'il lui appartient d'en décider.

M. MANIFACIER évoque l'ensemble des problèmes de voirie communale et le maire, après quelques échanges rappelle que le conseil peut créer une commission des travaux afin d'aborder ces sujets précis.

La lecture du budget étant terminée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

M. KIEKEN prend congé du conseil.

Celui-ci n'étant pas terminé, le maire propose au conseil, selon l'usage, d'accepter la délégation au maire des attributions du conseil selon l'article L 122-20 du Code des Communes dont la secrétaire de mairie fait lecture.

SUCHESTOW A. demande si une objection est faite.

Le conseil à l'unanimité adopte cette délégation.

Le conseil aborde la désignation des personnalités extérieures au conseil pour le C.C.A.S. et accepte la nomination de Mmes Blandine ROBERT, Yvonne LEPINE, Annie TUMBARELLO et de M. Jean-Paul MANIFACIER.

Après quelques échanges au sujet du fonctionnement du C.C.A.S. la séance est levée.

Le secrétaire de séance Alain SUCHESTOW.

Le budget n'étant pas encore revenu en mairie au 1/06/89, les chiffres vous seront donnés dans le prochain bulletin.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28.04.89

La séance commence des 20 H.  
Tous les conseillers sont présents.  
De nombreuses personnes sont venues assister à cette réunion.

Le Maire, Noel GARIDEL , ouvre la séance et après avoir lu un projet de délibération pour la piste de gorges, propose l'examen des tarifs municipaux.

Concessions cimetières :

Concession trentenaire : 250 F/M2  
" Cinquantenaire: 375 FM2

Tarif EAU :

Le M3 passe à 2,20 F  
Forfait 50 M3 : 100 F  
Forfait 100 M3 : 216 F  
Location compteur : 16 F  
Raccordement au réseau eau : 737 F

Location Gites

Location presbytère : 640 F/ mois (location à l'année)  
Location cure : 590 F / mois " "  
Location gîte é cole : 490F / semaine

Location salle des Fêtes :

Un débat s'instaure à propos de la salle des fêtes dont le prix de location est de 70 F du 1.11 au 30.04  
30 F du 1.05 au 31.10

J.M.TILLY rappelle que le comité des fêtes et l'association des chasseurs ne paient pas l'utilisation de la salle en raison du fait qu'ils l'ont construite.  
Toutes les autres associations communales payent actuellement.

Le Maire propose pour les utilisateurs étrangers à la commune le prix de 500 F.  
Ce prix est accepté.

Le débat reprend à propos du tarif de la salle qui doit être accessible à tous.

Le conseil renvoie donc l'examen du prix aux commissions des Finances et Animation et se prononce pour le statu quo provisoirement.

Ordures ménagères :

Le prix sera fixé lors de la réunion avec la commission des Impôts locaux.

Le Maire propose la création de commissions : travaux - voirie, finances scolaire, forêt, animation et information.

Il précise que d'autres peuvent se créer selon les besoins.

M.MANIFACIER Propose une commission camping. Le Maire propose de l'associer à la commission animation.

Le Maire précise que les commissions seront composée de :

- 1 responsable ( Maire ou Adjoints)
- Conseillers municipaux dont un rapporteur de la commission
- personnes extérieures.

Le Maire évoquant une "opposition" au sein du conseil soulève un tollé.  
Il invite les conseillers à participer à toutes les commissions.

Il suggère le tableau des commissions suivant :



◊ COMMISSION TRAVAUX / VOIRIE ◊

Responsable : FRANCOIS Gabriel  
Conseillers : MANIFACIER Michel (rapporteur)  
LOUCHE Pierre - TILLY Jean Michel - KIEKEN Jean-Marie  
Personnes hors conseil : CHAMBOREDON Robert

◊ COMMISSION FINANCES ◊

Responsable : GARIDEL Noel  
Conseillers : ICARD Alice (rapporteur)  
MANIFACIER Michel - KIEKEN Jean Marie  
Personnes hors conseil : BRION Cl. - GOBLET Robert

& COMMISSION SCOLAIRE ◊

Responsable : SUCHESTOW Alain  
Conseillers : TILLY Jean Michel (rapporteur)  
Personnes hors conseil : JOFFRE Alain - FRANZOSI Michèle - VACHEROT Geneviève

◊ COMMISSION FORET ◊

Responsable : FRANCOIS Gabriel  
Conseillers : JULES Marcel (rapporteur)  
CHAMBOREDON Michel - SUCHESTOW Alain  
Personnes hors conseil : BRION M. - SANZ Maria - VACHEROT Geneviève

◊ COMMISSION ANIMATION ◊

Responsable : GARIDEL Noel  
Conseillers : SUCHESTOW Alain (rapporteur)  
ICARD Alice - TILLY Jean-Michel - MANIFACIER Michel  
Personnes hors conseil : COLADON Gilles - TUMBARELLO Annie - BRION CL;

◊ COMMISSION INFORMATION ◊

Responsable : SUCHESTOW Alain  
Conseillers : KIEKEN Jean Marie (rapporteur)  
PIALET Marie-Louise  
Personnes hors conseil : Monica ERHENBERG - GOBLET Robert & BRION Cl - Représentants des associations et des enfants.

Ce tableau est adopté.

M. MANIFACIER pose le problème des permis de construire et demande à en être informé. Le maire lui propose de voir ces problèmes en commission travaux. Rendez-vous est pris pour la commission travaux au 9 mai 89 20 H à la mairie.

La date du prochain conseil est fixé au 25 Mai à 20 H.  
Alain SUCHESTOW propose de fêter les cent ans de Mme Juliette HOURS (mère de HOURS André d'Aubrias), et de ce fait, se mettre en rapport avec les Vans pour participer à cette célébration.  
Le conseil municipal est d'accord avec cette proposition.

M. SUCHESTOW propose également de mettre en mairie, à la disposition des habitants de Malbosc, un cahier de suggestions, d'observations ou réclamations qui serait consulté à chaque réunion de conseil.  
Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. KIEKEN s'interroge sur le suivi des travaux de l'entreprise Rouquette. Alain SUCHESTOW propose que FRANCOIS Gabriel contacte cette entreprise pour les travaux actuels de goudronnage, et que la commission travaux examine le problème des prix.

Gilles COLADON présente la plaquette publicitaire sur le camping et en détaille le coût précisant que seuls les frais d'impression sont à la charge de la commune, son travail personnel étant bénévole.  
Le conseil adresse ses félicitations pour ce travail et propose au maire de lui adresser ses remerciements par écrit.

J.M. TILLY rappelle au conseil le projet de délibération concernant la piste de Gorges.

Le conseil accepte et s'en remet au Maire.

La séance est levée.

Le secrétaire de séance : Alain SUCHESTOW

& & & & & & & & &

### CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 25 Mai 89

La séance est ouverte à 20 h. Tous les Conseillers sont présents.  
De nombreuses personnes sont venues assister à cette réunion.

#### 1°) COMPTE RENDU de la commission travaux par Michel MANIFACIER

Tous les membres de la commission travaux se sont réunis le 9 mai 89.  
Les sujets suivants ont été abordés.

##### A) route de Mourède :

Vu que les travaux de remise en état (fossés, murs, chaussée) ont été effectués, la commission propose d'envoyer une lettre à la D.D.E., une au Conseil Général, une au président du Conseil Général, indiquant que les travaux demandés sont terminés, afin que chacun en ce qui le concerne, fasse le nécessaire en vue de son classement.

Le Maire annonce qu'un rendez vous est pris dans ce sens avec M. SANTOS, ingénieur de la D.D.E. aux Vans. Il rappelle l'histoire de cette route en précisant que les problèmes de cession de terrains ne sont pas résolus et que cette route ne figure pas officiellement au cadastre.

##### B) Chemins communaux :

Pour cette année l'entreprise Rouquette doit finir l'entretien (bouchage des trous) sur tous les chemins de la commune. (chemins goudronnés).

Pour les années à venir ; au début de chaque année, la commission fera une visite de tous les chemins afin de déterminer les plus nécessaires. Pour ces travaux, il sera demandé une aide aux services de l'Equipement afin de mieux connaître le travail qui doit y être réalisé.

La commission propose :

- que chaque année, sur la route qui va être aménagée, les propriétaires riverains abattent ou fassent abattre leurs arbres en bordure de la voie afin que les racines

Ne détruisent plus la chaussée.

- qu'avant chaque travaux, un désherbant soit passé au milieu de la chaussée afin de supprimer l'herbe qui la détériore.

Ces propositions soulèvent le problème de relations avec les propriétaires riverains. Gilles COLADON demande si les entreprises prévoient le balayage des gravillons.

Le Maire annonce pour 1989 une subvention voirie de 56.000 F (soit 90.000 F de travaux qui correspond environ à 700 m de route nouvelle à 50 F/M<sup>2</sup>).

Il rappelle en outre le système de subvention de la seconde part en précisant la répartition Conseil Général - Préfecture.

Cl. Brion demande des précisions sur la détérioration actuelle des routes.

Le débat porte sur l'entretien des fossés. M. Brion s'interroge sur la possibilité d'un cantonnier.

### **C) Chemin de Mourèdes et du Barre :**

Actuellement, ces hameaux sont desservis par des morceaux de chemins privés. Vu que ces chemins sont en meilleur état que les chemins communaux, la commission propose d'écrire aux propriétaires concernés afin d'obtenir un droit de passage réglementaire sur ces morceaux de chemin.

Une discussion s'ensuit entre M. GARIDEL et M. MAIFACIER sur les chemins privés, sur les demandes de permis de construire et les documents d'urbanisme.

M. LOUCHE intervient pour dire qu'il faut que le conseil comprenne de quoi l'on parle et A. SUCHESTOW précise que ces problèmes doivent être débattus au sein des commissions.

### **d) Tranchées pour alimentation en eau potable (ou autres) sur le domaine communal :**

Chaque propriétaire doit :

- demander une autorisation à la mairie.
- remettre en état la chaussée à ses frais. Si le propriétaire ne fait pas le travail, l'entreprise qui effectuera les travaux de goudronnage sur la commune sera commandée par le président de la commission et la facture sera envoyée à l'intéressé.

### **E) Ruines à Sabuscles :**

Une ruine menace de tomber sur le chemin communal et crée un danger pour la population. La commission propose d'envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception, délais d'exécution au propriétaire afin que celui-ci fasse le nécessaire pour supprimer le danger.

Si après ces délais aucun travail n'a été fait, un arrêté municipal sera pris pour interdire l'accès du chemin et un balisage sera mis en place.

### **F) Poubelles :**

- Poubelle d'Aubrias trop petite l'été ?
- La poubelle du Mas sera réparée afin que les animaux ne puissent plus y entrer.

### **G) Objets encombrants :**

Un affichage sur tous les panneaux communaux invitant toutes les personnes à venir déclarer en mairie sa liste d'objets encombrants. Quant une quantité nécessaire d'objets sera enregistrée, le ramassage se fera avec le camion du SITOBÁ. Les intéressés seront alors prévenus du jour de son passage.

Il est précisé que le service de ramassage des encombrants ne prend que la ferraille. Le conseil demande aux délégués du SICTOBA d'évoquer ce problème des encombrants à la prochaine réunion du SICTOBA.

#### **H) Chemin aux Escoussous :**

Une conduite traverse actuellement le domaine communal dans un aqueduc. Les travaux étant mal effectués (coude à la sortie du passage) la traversée s'est bouchée. La commission propose de demander à l'intéressé de refaire son installation afin que l'eau puisse s'écouler normalement. Le responsable de la commission se mettrait en contact avec l'intéressé afin de normaliser ce travail. Des buses seraient nécessaires afin d'éliminer l'eau qui va dans le garage de Mme MIRA. Une grille serait nécessaire pour la sécurité des randonneurs sur le puisard de l'aqueduc, au départ du chemin qui descend à Grignoles. Accès bergerie M. Wyvekens.

#### **I) Permis de construire et Certificats d'urbanisme :**

Les demandes de permis de construire et de certificats d'urbanisme seront revus à une prochaine réunion.

Le rapporteur de la commission travaux : M. MANIFACIER.

M. Brion rappelle que l'horloge des pompes de Malbosquet ne fonctionne pas. Le conseil demande au Maire de prendre contact avec l'électricien.

#### **2°) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION INFORMATION : M. KIEKEN Jean Marie.**

Le 17 Mai 1989.

Présents : A. SUCHESTOW, responsable. Mme PIALET, J.M. KIEKEN rapporteur, conseillers municipaux.

C. BRION pour le bulletin. F. MANIFACIER représentant provisoire de ACCA  
B. AGNIEL et M% MARCILLIERE pour le comité des fêtes.  
M. ERHENBERG et R. GOBLET membres extérieurs.

A. SUCHESTOW procède à la mise en place de la commission et rappelle son rôle. C. BRION nous expose les conditions de réalisation du bulletin et les difficultés rencontrées pour la recherche de l'information et soulève divers aspects dus à la fabrication.

Après échange de vue, il est rappelé que le bulletin comprend :

- la partie officielle de la mairie (compte rendu, avis)
- Une partie réservée aux associations (c'est la raison de leur présence au sein de la commission)
- une partie tribune libre
- les petites annonces
- la commission est d'accord pour une page réservée aux enfants.

#### **La périodicité :**

La commission propose une périodicité de 2 mois et en cas de nécessité, de faire des numéros ponctuels même si ceux-ci ne comportent que peu de pages.

#### **Abonnement :**

Il est actuellement de 30 F minimum.

La commission propose 50 F (certains dépassent d'ailleurs les 30 F minimum)

#### **Gestion des fonds :**

La mairie ne peut gérer ces fonds elle-même. Il est difficile d'ouvrir un compte au nom du bulletin, une association déclarée serait nécessaire pour ce faire.

La commission propose d'ouvrir un compte-joint avec la mention "bulletin", à un nom particulier.

A. SUCHESTOW propose le rapporteur KIEKEN Jean Marie, avec une autre personne.

Fabrication du bulletin :

Tous les membres de la commission sont d'accord pour participer à la fabrication du bulletin : tirage, assemblage, agrafage.

Informations plus générales :

La mairie reçoit des revues et circulaires.  
AZain SUCHESTOW en fait l'analyse de façon à <sup>soit</sup> signaler telle ou telle information dans le bulletin, soit de la mettre à la disposition du public.

Par ailleurs la mairie dispose d'une documentation assez conséquente qui peut être consultée sur place.

J.M. KIEKEN propose que Cl. BRION soit la seconde titulaire du compte.  
Le conseil est d'accord avec cette proposition.

Le rapporteur de la commission information  
KIEKEN Jean Marie.

**3°) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE : J.M. TILLY**

J.M. TILLY présente tous les travaux qui seront à effectuer sur les bâtiments scolaires afin d'en améliorer la sécurité :

- toiture
- ramonage
- peinture
- menuiserie
- grillage de la cour
- nettoyage de la cour après la fête

Le rapporteur de la commission scolaire  
TILLY Jean Michel

**4°) COMPTE RENDU du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) [ancien B.A.S.]**

Ce compte-rendu établi par Jean Paul MANIFACIER, est lu par PIALET Marie-Louise.

Ordre du jour :

Informations R.M.I. (Revenu minimum d'insertion)

Rôle du C.C.A.S : instruction dossier  
mesure d'accompagnement : le contrat d'insertion.

Présents : CHAMBOREDON michel, FRANCOIS Gabriel, GARIDEL Noel, LEPINE Honorine,  
MANIFACIER Jean Paul, PIALET Marinette, TUMBARELLO Anne-Marie.

Absents : ROBERT Blandine, SUCHESTOW Alain

Nous étions réunis ce dimanche 21 mai 1989 à 10 h afin d'examiner les dossiers des 4 personnes de la commune qui ont demandé et obtenu le revenu minimum d'insertion.

La loi du 1er décembre 1988 permet aux personnes sans ressources d'obtenir ce revenu minimum et des droits sociaux mais elles doivent en contre partie accepter un contrat d'insertion.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, les dispositions suivantes ont été adoptées :

- Une activité d'insertion sera proposée au niveau communal, parmi les suivantes que nous avons retenues :

- a) travaux de débroussaillage le long des chemins
- b) petits travaux d'entretien des bâtiments communaux
- c) travaux d'entretien du cimetière
- d) visites et actions chez les personnes âgées ou nécessiteuses de la commune.

- cette activité sera proportionnelle, en temps, à la somme perçue par l'allocataire avec pour base de départ : 2 000 F perçu = un mi-temps.

- le maire, président du C.C.A.S. est mandaté pour prendre contact avec les 4 personnes concernées afin, qu'après discussion, un terrain d'entente soit trouvé pour les activités à effectuer.

- un registre sera ouvert en Mairie où chaque bénéficiaire du RMI devra inscrire au jour le jour les travaux effectués au titre de leur activité.

- deux personnes déléguées par le C.C.A.S. ( LEPINE Honorine, TUMBARELLO A. Marie) aideront les bénéficiaires de ces mesures à remplir les dossiers du contrat d'insertion.

- le C.C.A.S. se réunira prochainement pour se rendre compte de la mise en place de toutes ces nouvelles dispositions.

Pour le C.C.A.S. le secrétaire de Séance :  
MANIFACIER Jean Paul.

#### 5°) SICOM

M.GARIDEL informe le conseil municipal que le Maire de SAINT PAUL le JEUNE a été élu président du SICOM lors de ladernière réunion.

#### 6°) CAMPING :

Le maire informe le conseil municipal que la date du samedi 10 juin 89 à 11 H a été retenue pour l'inauguration du camping.

Il informe d'autre part que les problèmes d'eau, d'électricité et de téléphone ne sont pas résolus.

Le conseil demande au maire de prendre contact avec les administrations concernées pour une résolution rapide de ces questions.

#### 7°) Elections Européennes :

Le maire informe le conseil que par décret les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 22 H le 18 juin 1989 en vue des élections Européennes.

Le conseil municipal précède ensuite à la désignation des conseillers municipaux pour les différentes tranches horaires.

◇ C.C.A.S. ◇

DONS

. M. GAL : 150 F

◇ ETAT CIVIL ◇

Naissance de Julie, Michelle, Jeanne chez Michel et Marie-Renée MARCILLIERE  
le 23 Avril 1989 à ALES.

◇ INFORMATIONS PRATIQUES ◇

1°) La Poste bouge

Les facteurs ont de nouvelles voitures depuis quelques temps.  
Bientôt, ils auront un nouvel uniforme, mais ce n'est pas tout.  
M. le Receveur des Vans a mis en place de nouveaux services à la disposition de tous :

a) si vous avez un compte C.C.P. ou livret d'épargne, sur appel téléphonique la veille ou le matin avant 9 h, le Facteur vous apporte l'argent à domicile.

b) vous pouvez confier au facteur vos opérations de C.C.P. Ou livret Epargne, ou lui demander conseil sur les placements.

Le Facteur Jean Pierre FABREGUE, aimable, compétent, est à votre service. Un conseil ou un renseignement, il est à votre disposition.

2°) Cabinet de Radiologie et d'écographie des Vans - Place de l'oie.

Il fonctionne et évite les déplacements à ALES ou AUBENAS.  
Si votre médecin traitant est aux VANS, il vous apportera toutes les précisions.

Sinon, vous pouvez téléphoner au : 75.37.32.15

Jean Marie KIEKEN

3°) Infirmière :

Madame RIPART Christine demeurant aux Oustallas à MALBOSC  
s'est installée à BESSEGES ( 5 rue Rabelais)  
Pour tout contact à domicile : 75.36.93.21

Cl. BRION

◇ ◇ ◇ ◇ ) ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

**PUB ... !**

Les enfants de l'Ecole de MALBOSC et la municipalité remercient  
Monsieur FOUANET Jean François  
d'avoir offert généreusement un lavabo et sa robinetterie complète  
afin qu'ils puissent avoir toujours les mains propres !

A titre de remerciement, nous lui offrons cette annonce publicitaire :

```

*****
*                               *
*           Entreprise FOUANET           *
*                               *
*      Maçonnerie - Plomberie - Electricité      *
*                               *
*           2 rue Ferrer           *
*                               *
*           30160 - BESSEGES           *
*                               *
*****

```

◇ COMITE DES FETES de MALBOSC ◇

Compte rendu de l'Assemblée générale du 8 mai 1989 :

Ordre du jour : renouvellement du Bureau

Présidents d'honneur :

DURAND Pierre - GARIDEL Noel

Président :

GARIDEL Alain

Présidents adjoints :

OZIOL Jean Luc - CHAMBOREDON Olivier

Trésorier :

MANIFACIER Jacques

Trésorier adjoint :

AGNIEL Evelyne

Secrétaire :

MARCILLIERE Marie-Renée

Secrétaire Adjoint :

HOURS Bernadette

Responsables matériel :

MARCILLIERE Michel  
CHAMBOREDON Stéphan

Membres du Bureau :

MANIFACIER Jean Paul, MANIFACIER Huguette, HOURS Françoise, HOURS André  
MANIFACIER Christian, MANIFACIER Simone, OZIOL Michel, PIALET Michel,  
PIALET Lucette, PIALET Yann, PIALET Sylvain, MANIFACIER Sandrine,  
MANIFACIER Stéphane, AGNIEL Bernard, CONIGLIO Serge, OZIOL Chritiane,  
OZIOL Sylvie, BENOIT Gérard, BENOIT Madeleine, DURAND Hélène, TILLY  
Jean Michel, GOMEZ Mireille.

Délégués à la commission Information : Articles journaux

MARCILLIERE Michel  
AGNIEL Bernard

Représentants à la commission Animation :

GARIDEL Alain - OZIOL Sylvie.

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

LE COMITE DES FETES organise :

les Samedi 1er Juillet et Dimanche 2 juillet 1989,

UNE GRANDE FETE CHAMPETRE



\*\*\*\*

PROGRAMME

\*\*\*

SAMEDI 1er JUILLET 1989

à partir de 9 h : tournée de fougasses

à 14 H 30 : Concours de pétanque en doublettes 600 F + F.P.

à 21 H 30 : Grand bal avec l'orchestre PROVIDENCE  
Buvette buffet, saucisse - sandwichs - crêpes

DIMANCHE 2 JUILLET 1989

à 14 H 30 : concours de pétanque en triplette 800 F

à 17 H ; Jeux familiaux

à 18 H : Apéritif dansant

à 21 H 30 : Grand Bal avec l'orchestre CRAZY-MEN  
Buffet, buvette - saucisses - sandwichs - crêpes et  
paella au feu de bois.

00000

VENEZ NOMBREUX

00000

\*\*\*\*\*

" INFORMATIONS MUNICIPALES "

Comptes 87/88

Solde 1987 : 60,97 F

Abonnements : 2.160 F

Dépenses :  
- papeterie : 868,25 F  
- Envois PTT : 312,70 F

TOTAL : 1.180,95 F

Solde 1988 : 1.040,42 F

Liste abonnements 88/89 (suite)

M. ALLEGRE : 50 F

M. ROUZET : 100 F

M. HOURS : 50 F

Me GIBERT : 40 F

M. PEIRERA : 30 F

TOTAL : 1.130 F

Mme LABADENS / 50 F

M. TILLY : 100 F

M. FIORINA : 50 F

M. GAL : 50 F

Mme DOUSTALLY : 30 F

Mme POUDEVIGNE : 30 F

Mme ROLLAND : 300 F

Anonymes : 200 F

M. PIALET : 50 F

Le rapport de la D.R.I.R. [Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche]

Enfin !!! C'est plus d'une année de démarches administratives, de nombreux courriers, l'intervention de la CADA [commission d'accès aux documents administratifs] et enfin du tribunal administratif, qu'il a fallu pour que l'association reçoive ce document. Pourtant, chaque citoyen, sur simple demande semble-t-il, a accès à ce genre de dossier.

Dans ce rapport ont été recueillies toutes les observations émises au moment de l'enquête publique de février à mars 1987. En voici un résumé :

- Celles du public s'opposant ou formulant des réserves vis à vis du projet.
- Celles des Maires : 7 sur 8 des élus concernés ont donné un avis et s'inquiètent surtout des risques de pollution des eaux, A.E.P. L'enquête étant insuffisante, ils demandent un complément d'informations.
- Celles des associations signalant l'insuffisance du dossier en ce qui concerne les sites et monuments protégés, la faune, la flore les activités humaines en général et demandant une prolongation de l'enquête
- Celles des administrations : ont été consultées les DDE, DRAE, PNC, ddaf; en général, il s'agit d'une demande de protections sur la forêt et l'hydrographie en soulignant les investissements déjà réalisés provenant le plus souvent de l'Etat. Pour la DDE il n'y a pas d'opposition en revanche, la DDAF demande que l'ONF soit consultée.

Malgré toutes ces remarques, voici les commentaires des DRIR Rhones-Alpes et Languedoc Roussillon :

" Les observations recueillies au cours de l'enquête publique ne paraissent pas de nature à motiver un refus ou des restrictions dans l'attribution du permis sollicité. "

" Les craintes d'ordre général exprimées sur l'avenir économique et touristique se réfèrent à des perspectives d'exploitation et sans commune mesure avec les caractéristiques des travaux de recherches envisageables. La déclaration d'ouverture de travaux permettra de rendre ceux-ci compatibles avec les intérêts locaux "

CEZE ET GANIERE :

Ce commentaire est fait avec beaucoup de légèreté. La DRIR estime que l'on s'inquiète bien à tort et qu'il n'est pas nécessaire de demander des garanties puisque pour chaque ouverture de travaux, il y a consultation administrative ou publique. Pourtant, il faut encore rappeler que, s'il y a exploitation, il y aura enquête publique seulement après l'octroi du permis.

Cela veut dire que lors de cette enquête publique, les inquiétudes, les demandes de garanties ou l'étude d'impact plus complètes risquent fort d'être traitées de la même manière. On sait pourtant dans la région que des problèmes graves de pollution sont indissociables de l'exploitation minière. Les exemples ne manquent pas. [Voir les précédents numéros d'Etamine].

Le dossier comprend une deuxième partie géologique et physique faisant état du déplacement dans un second temps, des travaux de recherches sur la faille de BORDEZAC (aux extrêmes limites ouest) et plus précisément dans le secteur de Aujac où a été trouvé un indice d'or filonien de 10 g d'or /tonne.

La question est posée : il y a deux parties dans le périmètre de recherches, laquelle sera la plus intéressante : l'or filonien ou l'or alluvionnaire ?

...



Le 11 Mai dernier, Madame Juliette HOURS de Fourniels a eu cent ans.

En ce moment, elle est pensionnaire de l'Hôpital civil des Vans mais la commune de MALBOSC (où elle a vécu de si longues années) se devait de fêter cet anniversaire comme il convient.

A la réunion du 28 avril du Conseil municipal, c'est sur la suggestion d'Alain Suchestow et l'accord de tous que, M. le Maire a proposé de prendre contact avec M. Roux, Maire des Vans, pour que notre centenaire soit officiellement fêtée et félicitée (elle le mérite si bien).

On chante avec nostalgie "on n'a pas tous les jours vingt ans" mais on totalise rarement 5 fois 20 ans.

De la part de tous, Bon Anniversaire Juliette ! et joyeux cent ans !

Marinette Piolet.

## Anniversaire Eugénie Hours, nouvelle centenaire



Jeudi dernier, le pays des Vans s'est enorgueilli d'une nouvelle centenaire.

Résidente à l'hôpital local, Eugénie Domergue est née le 11 mai 1889 à Aujac dans le Gard. Plus tard, elle épousa Léopold Hours des Fourniels à Malbosc. Ils eurent trois fils, Paul, André et Maurice.

Lors de la célébration de son 100ème anniversaire à l'hôpital local, sa famille l'entoura ainsi que MM. Roux, conseiller général et président du conseil d'administration de l'hôpital, Garidel, maire de Malbosc, et Chazeau, directeur de l'hôpital.

Note humoristique, Noël Garidel fit la comparaison avec le centenaire de la Tour Eiffel que l'on célébrait le même jour. « Pour arriver à 100 ans, la Tour Eiffel a nécessité des rafistolages réguliers, alors que vous, Eugénie Hours, vous y êtes arrivé toute seule. »

le Monde 04.5.85

### Au pays des Vans

## Pour ne pas « marcher idiot »

L'histoire est belle. Depuis de nombreuses années, des amoureux du canton des Vans, en Ardèche du Sud, se plaisent à découvrir en marchant leur pays de rudesse et de soleil. Ils entretiennent les sentiers ancestraux et se rassemblent au sein de la commission sentier de l'office de tourisme (1). Une petite brochure ronéotypée était jusqu'alors proposée aux visiteurs. Dans le cadre d'un « contrat de développement », il a été décidé de révaloriser et de promouvoir la randonnée par monts et par vaux. Vingt-cinq sentiers en boucle ont été retenus, des Cruzières à Thines, de Malbosc à Saint-Jean-de-Pourcharesse. Puis, avec l'aide d'un graphiste, ont été réalisés deux remarquables topoguides : l'un sur la Cévenne ardéchoise, pays du schiste, « des serres et des valats », des « acols » et de la châtaigne, l'autre sur le sud, pays du calcaire et de la garrigue, du figuier et de l'olivier. Ce sont de précieux auxiliaires de la découverte que ces deux documents. Une chemise, où tous les renseignements généraux sont notés — balisage, moyens de transport, hébergement, adresses utiles, carte générale... — contient la fiche de chaque randonnée proposée.

Il suffit de se laisser guider. Tout est donné : le nom du sen-

tier, sa longueur et la durée moyenne pour le parcourir ; la façon d'accéder au point de départ, les principaux attraits de la promenade accompagnés d'illustrations, la reproduction de la carte au 1/25 000 avec le sentier tracé en couleur, les points de repères, les lieux d'accueil, le dénivelé du circuit, les mots-clés de la langue occitane et — cadeaux appréciés de ceux qui ne veulent pas « marcher idiot » — une rubrique sur la flore ou la faune locales et un extrait ou un poème d'un écrivain de qualité.

Cette édition de circuits pédestres n'est qu'une première initiative... D'autres vont suivre. Car aimer les sentiers de randonnée, c'est encore les entretenir et les débroussailler. C'est aussi remettre en état les petits édifices ruraux qui les jalonnent. Découvrir en marchant, association pleine de vie, ne doute pas que la randonnée envisagée comme « produit touristique » permette « d'étaler géographiquement la fréquentation d'un pays beau mais fragile », et « de donner à ces zones rurales cévenoles un nouvel essor économique en créant un réseau de gîtes d'étape, de camping paysagers et de gîtes communaux ».

A. G.

(1) Office du tourisme, 07140 Les Vans. Tél. : 75-37-24-48.

→ TOPO-GUIDE en vente à l'office du  
Tourisme des Vans, en librairie et  
à la Mairie de Malbosc.

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

## POUR QUE DURE LA Garderie .

En 1980 , une garderie a été créée à Malbosc . Comme pour toute garderie , il s'agissait de répondre à un double besoin :

- Permettre à des enfants en bas âge de développer leur sens social par la fréquentation d'autres enfants et d'un lieu nouveau où ils seraient éveillés à diverses activités .
- Libérer les parents quelques heures par jour .

La création de cette garderie a pu être réalisée grâce aux parents avec l'aide financière des municipalités de Malbosc et de Bonnevaux .

De 1980 à 1987 , Jocelyne MALNUIT assura la garde des enfants avec beaucoup de sérieux et de dévouement . En 1987 , Michèle FRANZOSI reprit le poste en renouvelant et enrichissant le travail entrepris .

Faire le point semble maintenant important : chaque année , et cela est particulièrement vrai pour la rentrée à venir ( 9 enfants prévus pour l'instant , dont 5 partiront en classe enfantine avec l'instituteur au deuxième trimestre ) la crainte revient d'un nombre insuffisant d'enfants pour que la garderie puisse fonctionner . En effet , en-deçà d'un certain nombre les parents verraient leur participation financière trop accrue : les communes participent chacune pour un tiers au salaire de l'animatrice , le dernier tiers étant réparti entre les parents .

Ainsi , contre vents et marées , la garderie a pu fonctionner pendant neuf ans grâce à la solidarité des municipalités et des parents au sein de l'association l'Ecole Buissonnière . Il faut savoir qu'une garderie pré-scolaire constitue un attrait important pour un couple avec enfants qui souhaiterait venir habiter dans la commune . Il serait donc souhaitable pour tous que la garderie continue de vivre .

Pour cela , nous proposons le VENDREDI 16 JUIN A 17 HEURES une réunion des différents partenaires et de toute personne intéressée directement ou indirectement , où seront précisés les points suivants :

- Révision des statuts de l'association .
- Participation plus active des membres à la gestion de la garderie .
- Une réglementation financière mieux définie .